AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0808
FR0004170017-FS0316

12 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SA LE NOBLE AGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 avril 2017, la société Jousse Morillon Investissement SA (4 rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 avril 2017, le seuil de 5% du capital de la société LE NOBLE AGE et détenir, pour le compte dudit fonds, 482 077 actions LE NOBLE AGE représentant 882 077 droits de vote, soit 4,97% du capital et 6,86% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LE NOBLE AGE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 705 937 actions représentant 12 856 748 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.